

EXPOSÉ DES MOTIFS

de l'initiative :

Pour un Cycle qui oriente

Actuellement :

En une vingtaine d'années, le Cycle d'orientation a perdu progressivement sa fonction d'orientation. La hantise des débouchés du dixième degré véhiculée au sein des familles, et le sentiment de culpabilité de l'école, qui prend sur ses épaules tous les dysfonctionnements et toutes les injustices de la société, se sont conjugués pour aboutir à une non sélection avant l'âge de quinze ans. La charge de l'orientation échoit pour l'essentiel aux écoles du poste-obligatoire, dont ce n'est pas le rôle.

Cette vision pseudo-égalitaire a influencé les méthodes, les contenus et la structure du Cycle d'orientation.

Les conséquences sont dramatiques pour une très grande partie des élèves les plus faibles. Regroupés de manière indifférenciée, qu'ils soient en très grande difficulté ou qu'ils aient besoin d'un rythme de travail plus lent, les élèves du regroupement B, même promus de 9^{ème}, échouent très majoritairement au post-obligatoire, dans des filières où ils ont été admis réglementairement selon les normes d'admission au dixième degré.

Pour les élèves de regroupement A, le problème se pose en d'autres termes, mais les résultats sont tout aussi inquiétants. Ils espèrent tous poursuivre des études longues mais beaucoup échouent au dixième voir au onzième degré, à cause d'un profond déficit d'instruction en français et en mathématiques.

L'initiative veut corriger cette lamentable situation.

Le Cycle d'orientation a le devoir de mener chaque élève le plus loin possible de son point de départ. Il doit tenir compte des connaissances de l'élève à la fin de son parcours à l'école primaire et lui offrir une filière qui lui permette une réelle progression.

Les filières d'orientation

Actuellement :

L'institution regroupe les élèves en deux grandes catégories : le regroupement A et le regroupement B. Un élève en grande difficulté scolaire peut être orienté en classe atelier dès la 8^{ème}, s'il accomplit sa dernière année de scolarité obligatoire.

**Ce qui frappe dans cette répartition, c'est le manque d'intérêt de l'institution pour les élèves les plus fragiles.
Le regroupement B reçoit tous les élèves pour lesquels il n'est pas possible d'envisager des cursus d'étude exigeants, sans qu'on ait cherché à affiner les réponses à donner à leurs besoins.**

Les plans d'étude des enseignements non optionnels tels que le français, l'allemand, les mathématiques ou l'anglais, sont définis en termes de "**mêmes objectifs d'apprentissage**" pour tous les élèves. La réalité des classes impose pourtant aux enseignants des choix quant aux contenus et quant à l'étendue de la matière enseignée, tant les classes sont hétérogènes, ce dans les deux regroupements A et B.

Selon le règlement, les cours à option, doivent être donnés en groupes hétérogènes à des élèves issus de A et de B, avec le même plan d'étude.

En tenant compte de la composition des groupes, les maîtres sont obligés de faire des choix quant au degré de difficulté et au contenu de ces cours, tant les profils des élèves sont disparates.

Conséquences évidentes pour les cours non optionnels comme pour les cours à option : un déficit d'instruction pour les uns et excès de difficultés pour les autres.

Notre initiative propose :

de tenir compte de manière beaucoup plus ciblée des aptitudes de chaque élève, sans tabou, dans le but de le conduire aussi harmonieusement que possible à prendre confiance en lui et à progresser.

Actuellement	Avec notre initiative
Regroupement A, pré-gymnasial + de 80 % des élèves Trois options : latin, sciences et arts	Trois filières d'orientation vers une maturité professionnelle ou gymnasiale - filière littéraire (latin) - filière langues vivantes (allemand et anglais approfondis) - filière scientifique (biologie + physique)
Regroupement B, pour tous les autres élèves. Deux options : sciences et arts	Trois filières menant à des formations vers des diplômes et des Certificats Fédéraux de Capacité. - filière d'orientation vers les professions commerciales, administratives et de la santé et du social - filière d'orientation vers les professions techniques et informatiques - filière d'orientation vers les arts et métiers (métiers de l'artisanat)
Classe-atelier, pour un très petit nombre d'élèves	Classe-atelier, pour un très petit nombre d'élèves

Notre initiative propose des filières comportant des **branches d'étude** et des **programmes spécifiques** permettant aux élèves de progresser à partir de leur niveau de connaissances initiales et dans la voie qui leur offre les plus grandes chances d'entrer dans le post-obligatoire avec des bases solides.

Les filières prévues par l'initiative sont caractérisées par un groupe de disciplines principales, certaines branches étant communes, certaines spécifiques réunies sous la dénomination de disciplines du premier groupe.

Le seuil de suffisance est fixé à 4.0, en cohérence avec les exigences fédérales appliquées au post-obligatoire.

Dans ces filières, la progression de l'élève fait l'objet d'une évaluation commune externe à la classe dans le but de donner à l'élève et aux parents un point de repère fondé au moment du choix de la formation post-obligatoire. Le règlement permettra des effectifs différenciés d'élèves selon les filières.

Les normes de promotion

Les critères d'évaluation du CO ne correspondent plus aux exigences du PO. Les normes de promotion actuelles, insuffisamment exigeantes n'offrent pas de réelles perspectives de réussite. Un grand nombre d'élèves promus du Cycle d'orientation échouent au dixième degré. Une des raisons en est que les branches enseignées ne sont plus hiérarchisées en vue de la promotion. Ceci permet des promotions aberrantes.

Par exemple, selon les normes en vigueur, un élève est promu avec :

- 3 en français, 3 en mathématiques, 3 en allemand,
ou
- 3 en français (ou math), 2,5 en allemand,
ou

- 2,5 en anglais, 3 en allemand (ou math),

à condition qu'il ait 4 de moyenne générale annuelle !

Il est évident que de telles « promotions » sont illusoire. Ce sont des cache-misères. On peut dire que les élèves ainsi promus au dixième degré y entrent en fait non-promus, si l'on considère les normes du post-obligatoire. En renonçant à les orienter véritablement, le Cycle d'orientation abandonne à eux-même une bonne partie des élèves de 9^{ème} année : **un millier d'entre eux**, chaque année, ne trouve aucun débouché, ni scolaire, ni professionnel.

Ainsi l'école obligatoire laisse-t-elle partir un élève formellement promu mais qui n'est pas du tout préparé à affronter la suite de sa formation !

Notre initiative introduit introduit la notion de disciplines du premier groupe. Aux branches principales communes à toutes les filières s'ajoutent une ou plusieurs branches caractéristiques de chaque filière. La promotion est de ce fait liée à la certification en français, en mathématiques, en allemand, et dans les branches spécifiques de la filière choisie par l'élève.

Deux nouveautés :

1. Le Cycle doit combler les lacunes

Le cursus en quatre ans

Les années que l'élève passe au CO sont pour lui les dernières de l'école obligatoire. C'est pour l'Instruction publique l'ultime chance de doter les futurs citoyens des connaissances de base, piliers de toute activité future.

Une institution qui, par une organisation inadéquate, échoue à cette tâche doit se remettre en question. Les lacunes doivent être comblées alors qu'il est encore temps et que l'esprit de l'élève n'est pas encore rétif aux apprentissages de base.

C'est pourquoi notre initiative prévoit **une année de transition** permettant la mise à niveau des élèves en grande difficulté. Ils consacrent tout leur temps à reprendre ce qu'ils n'ont pas acquis à l'école primaire, principalement dans les disciplines de base. Ceci avec l'objectif stimulant d'intégrer la filière de leur choix par la grande porte.

Les quatre niveaux homogènes de préorientation de 7^{ème} année

L'actuelle pratique de la dérogation, qui permet à un élève ne remplissant pas les conditions d'admission d'intégrer une 7^{ème} B ou une 7^{ème} A est très insatisfaisante. Ainsi un élève dont les connaissances ne sont pas au niveau requis, dont les résultats de 6^{ème} primaire prouvent qu'il n'a pas été capable de travailler au rythme demandé, est-il brutalement propulsé dans un environnement scolaire où des connaissances et les méthodes de travail qu'il n'a pas acquises lui sont nécessaires comme préalable à tout nouvel apprentissage !

Il ne s'agit pas ici de généraliser en 7^{ème} les classes hétérogènes. Le vote populaire a été et reste clair. Il n'est donc pas question non plus d'introduire un tronc commun en 7^{ème}. Les quatre niveaux dans lesquels sont répartis les élèves sortant de 6^{ème} primaire reflètent l'état de leurs possibilités au moment du passage de l'école primaire au Cycle d'orientation. En fonction du travail qu'il fournit et des résultats qu'il obtient, tout élève peut être transféré en cours d'année à un niveau mieux adapté à ses possibilités scolaires. Ces transferts se décident sur la base de l'évaluation certificative, interne et externe à la classe, des connaissances acquises par l'élève.

La 7^{ème} année doit permettre à l'élève de s'adapter aux exigences de l'école secondaire, de consolider et d'approfondir ses connaissances et de faire son choix pour la filière qu'il suivra en 8^{ème}. Pour que toutes ces étapes soient franchies au mieux, il faut tenir compte des acquis en fin de 6^{ème} primaire et leur adapter les contenus et les rythmes d'apprentissage en 7^{ème} du Cycle d'orientation.

C'est pourquoi notre initiative prévoit qu'à leur entrée au Cycle d'orientation, les élèves sont répartis en quatre niveaux homogènes de préorientation en fonction des résultats obtenus en 6^{ème} primaire.

Le but de cette répartition est de repousser la sélection, et de mener chaque élève à une maîtrise satisfaisante des connaissances qui lui seront nécessaires dans la filière la mieux adaptée au niveau qu'il aura atteint à la fin de la 7^{ème} année.

La 7^{ème} année du Cycle d'orientation permet ainsi une meilleure évaluation, par conséquent une orientation fondée sur des bases plus solides. Le maître de 6^{ème} primaire est seul à évaluer les performances de l'élève. Or il est évident que les éléments subjectifs sont moindres quand l'évaluation est confiée à plusieurs enseignants, qui voient le travail de l'élève dans des contextes différents.

Ni les regroupements A et B actuellement existants dans la majorité des établissements genevois, ni les classes hétérogènes des trois collèges en « réforme II », ne répondent efficacement aux besoins des élèves.

La pratique actuelle, qui fixe l'admission en A ou en B sur la base du 4 exigé en Français I, Français II et en Mathématiques entraîne une hétérogénéité des classes trop importante pour que les élèves y trouvent le climat de travail dont ils ont besoin pour progresser.

Les lacunes doivent être comblées là où elles se trouvent. Avec les quatre niveaux de préorientation, notre initiative se propose de répondre efficacement à ces besoins. Le règlement permettra des effectifs différenciés d'élèves selon les quatre niveaux.

2. Le Cycle d'orientation doit être relayé quand cela est inévitable

Le cursus de relais

Dans presque chaque volée, on trouve un petit nombre d'élève dont les besoins ne peuvent efficacement être pris en charge par la structure du Cycle d'orientation. Ne pas le reconnaître, en arguant de l'intégration et de la socialisation, est un aveu d'impuissance de la part de l'institution, sinon une hypocrisie.

Ce petit pourcentage d'élèves a droit à la reconnaissance et à l'attention de l'école.

Actuellement, dans certains établissements du Cycle d'orientation, existe une classe « de relais » qui, au sein de l'établissement même, a le double objectif :

- remettre sur le chemin du travail scolaire les élèves qui ont un comportement incompatible avec celui qu'on exige dans une école ;
- permettre au reste de la classe de fonctionner normalement.

Si le second objectif est atteint dès le départ de l'élève perturbateur, le premier l'est très rarement. Une des raisons en est que l'élève reste dans son milieu scolaire et se sent obligé d'y jouer le rôle dans lequel il s'est installé auprès de ses camarades.

Notre initiative prévoit pour ces élèves un vrai cursus personnalisé en ce qui concerne la durée et le programme (étude et activités variées) **dans un cadre extérieur au bâtiment scolaire d'origine**, rattaché à la direction de l'un des établissements de la région.

Un règlement spécifique est nécessaire à l'organisation de ces groupes d'élèves.

Le Cycle d'orientation continuera à faire leur place aux élèves en grave difficulté ou en rupture scolaire

Pour ces élèves notre initiative maintient la classe-atelier. Après un stage préalable, l'élève y est intégré pour une durée limitée à un an et suit un programme spécifiquement étudié en vue d'une intégration professionnelle. Les enseignants professionnels existent, ils appliquent un règlement spécifique qu'il n'est pas nécessaire de modifier. L'équipement aussi est existant et mérite d'être maintenu. Pour une telle réorientation l'accord des parents, des élèves et les avis des conseils de classe sont requis.